



Mémoire de la Ville de Thetford Mines

Consultations particulières – Projet de loi n°17

Encadrement des réservoirs souterrains et du stockage du carbone

1. Sommaire exécutif

La Ville de Thetford Mines accueille favorablement la volonté du gouvernement du Québec de moderniser le cadre législatif encadrant l'exploitation des réservoirs souterrains et le stockage de certains fluides, dont le dioxyde de carbone.

Dans le contexte de la transition énergétique et des engagements climatiques du Québec, les technologies de captage et de séquestration du carbone représentent un levier stratégique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant l'émergence de nouvelles filières industrielles.

Toutefois, la Ville de Thetford Mines considère que le projet de loi n°17 doit être bonifié afin de mieux reconnaître le rôle des territoires d'accueil dans le développement de ces projets.

La transition énergétique ne se déploiera pas dans l'abstrait. Elle prendra forme dans des territoires précis, dans des collectivités réelles et sous la responsabilité quotidienne des municipalités.

Dans cette perspective, la Ville de Thetford Mines soutient que le développement de projets de séquestration du carbone doit reposer sur quatre principes fondamentaux :

1. la reconnaissance des municipalités comme partenaires territoriaux du développement énergétique;
2. la participation des milieux locaux aux décisions d'aménagement du territoire;
3. le partage équitable des retombées économiques;
4. la mise en place d'un cadre de gouvernance assurant l'acceptabilité sociale des projets.

2. Introduction

Partout au Québec, les municipalités jouent un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques et dans la transition vers une économie plus durable.

Elles planifient l'occupation du territoire, assurent la gestion des infrastructures locales, coordonnent les services et agissent comme interlocuteur privilégié des citoyens.

Le projet de loi n°17 constitue une étape importante pour encadrer l'émergence d'une nouvelle filière industrielle liée au captage et à la séquestration du carbone.

La Ville de Thetford Mines appuie les objectifs de décarbonation du gouvernement du Québec et reconnaît l'importance stratégique des technologies de captage et de stockage du carbone.

Cependant, elle estime que le projet de loi doit être bonifié afin de mieux intégrer la réalité des territoires et de reconnaître explicitement le rôle des municipalités dans le déploiement de ces projets.

3. Thetford Mines : un territoire stratégique pour la séquestration du carbone

3.1. Une formation géologique exceptionnelle

La Ville de Thetford Mines possède des caractéristiques géologiques uniques qui en font l'un des territoires les plus prometteurs au Québec pour le développement de technologies de séquestration du carbone.

Le territoire de la région est caractérisé par la présence importante de formations ultramafiques et de résidus miniers riches en minéraux réactifs.

Ces formations possèdent une capacité naturelle de **minéralisation du CO₂**, un processus chimique permettant de transformer le dioxyde de carbone en carbonates solides de manière permanente.

Dans le cas spécifique de Thetford Mines, les technologies envisagées reposent principalement sur :

- l'injection de CO₂ dans des formations géologiques profondes;
- la minéralisation du carbone dans des roches ultramafiques;
- l'utilisation de **puits de forage profonds** permettant la séquestration permanente.

Ces technologies représentent une occasion unique de :

- valoriser des passifs miniers historiques;
- développer une nouvelle filière industrielle;
- contribuer aux objectifs climatiques du Québec;
- soutenir la diversification économique régionale.

Plusieurs initiatives industrielles et scientifiques démontrent déjà le potentiel de ces technologies dans la région.

La Ville de Thetford Mines considère donc que son territoire ne doit pas être vu uniquement comme un site d'accueil potentiel, mais comme **un véritable partenaire dans le développement d'une nouvelle économie climatique.**

3.2. Contexte régional récent : Thetford Mines au cœur de l'émergence de la filière québécoise de captage et de séquestration du carbone

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives industrielles, scientifiques et gouvernementales ont confirmé le potentiel exceptionnel du territoire de Thetford Mines dans le développement de technologies de captage et de séquestration permanente du carbone.

La région possède en effet des caractéristiques géologiques uniques liées à son histoire minière, notamment la présence de formations ultramafiques et de résidus miniers capables de réagir chimiquement avec le dioxyde de carbone pour former des carbonates solides. Ce processus, appelé minéralisation du carbone, permet de transformer le CO₂ en roche de façon permanente, éliminant ainsi tout risque de réémission dans l'atmosphère.

Ce potentiel attire aujourd'hui l'attention d'entreprises technologiques, d'instituts de recherche et d'investisseurs internationaux.

Parmi les projets les plus structurants figure celui de l'entreprise québécoise Deep Sky, qui développe actuellement un projet majeur de captage et de séquestration du carbone dans la région de Thetford Mines. Selon les informations rendues publiques, ce projet pourrait représenter plus de deux milliards de dollars d'investissement et générer entre 7 000 et 12 000 emplois durant la phase de construction, tout en permettant l'élimination d'environ 500 000 tonnes de CO₂ par année une fois l'installation en opération. ([Newswire](#))

Un jalon important a déjà été franchi en décembre 2025 lorsque Deep Sky a procédé à la première injection géologique de carbone capturé au Québec, réalisée sur un site d'essai à Thetford Mines. Cette démonstration technologique confirme la faisabilité du stockage permanent de CO₂ dans les formations géologiques locales et constitue une étape déterminante vers le déploiement d'infrastructures à grande échelle. ([Newswire](#))

Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique plus large. Plusieurs projets pilotes et partenariats industriels explorent également la valorisation des résidus miniers pour la séquestration du carbone et la production de minéraux critiques. Par exemple, l'entreprise Exterra développe des procédés permettant d'utiliser les résidus miniers pour séquestrer le CO₂ tout en produisant du nickel destiné aux batteries, avec un potentiel pouvant atteindre plusieurs millions de tonnes de carbone minéralisé par année. ([SustainableBiz](#))

Dans ce contexte, Thetford Mines apparaît aujourd'hui comme l'un des territoires les plus prometteurs au Québec pour accueillir les premières infrastructures industrielles de séquestration permanente du carbone.

3.3. Une nouvelle vocation économique pour les territoires miniers

L'émergence de la filière du captage et de la séquestration du carbone représente également une opportunité majeure de transformation économique pour les régions minières.

Historiquement reconnue pour son industrie de l'amiante, la région de Thetford Mines a amorcé depuis plusieurs décennies un important processus de diversification économique et de revalorisation de ses sites miniers.

Les technologies de séquestration du carbone offrent aujourd'hui la possibilité de transformer ce patrimoine industriel en un moteur d'innovation environnementale et industrielle.

Cette transition repose sur plusieurs éléments structurants :

- la valorisation des résidus miniers existants;
- le développement de technologies de minéralisation du carbone;
- l'implantation de nouvelles infrastructures industrielles liées au captage du CO₂;
- la création d'un écosystème d'innovation associant entreprises, universités et centres de recherche.

Dans plusieurs juridictions internationales, les anciens bassins miniers sont aujourd'hui appelés à jouer un rôle stratégique dans la transition énergétique. Le territoire de Thetford Mines possède toutes les caractéristiques nécessaires pour s'inscrire dans cette nouvelle économie.

La région dispose notamment :

- d'un territoire déjà fortement industrialisé;
- d'une expertise technique héritée de l'industrie minière;
- d'une infrastructure énergétique alimentée par une électricité renouvelable;
- d'un important volume de résidus miniers réactifs au CO₂.

Ces caractéristiques confèrent à la région un avantage comparatif important dans le développement de projets de séquestration permanente du carbone.

3.4. Vision stratégique : faire de Thetford Mines un pôle québécois de la séquestration du carbone

La Ville de Thetford Mines considère que l'émergence de la filière du captage et de la séquestration du carbone représente bien plus qu'un projet industriel ponctuel.

Il s'agit d'une véritable filière économique d'avenir, susceptible de contribuer à la transition énergétique du Québec tout en soutenant la revitalisation économique des régions minières.

Dans cette perspective, la Ville souhaite que le développement de cette filière s'inscrive dans une vision structurante reposant sur trois axes.

3.4.1. Un pôle technologique et scientifique

Le développement des technologies de captage et de séquestration du carbone nécessite une expertise scientifique et technique avancée.

La Ville de Thetford Mines souhaite favoriser l'émergence d'un écosystème régional regroupant :

- entreprises technologiques;
- universités et centres de recherche;
- laboratoires d'innovation industrielle;
- organismes de développement économique.

Cet écosystème pourrait permettre de positionner la région comme un laboratoire à ciel ouvert pour les technologies climatiques.

3.4.2. Un pôle industriel de séquestration permanente du carbone

Les projections scientifiques indiquent que l'atteinte de la carboneutralité nécessitera non seulement une réduction massive des émissions, mais également le développement d'infrastructures capables de retirer du CO₂ de l'atmosphère.

Selon le Comité consultatif sur les changements climatiques, le Québec devra déployer des infrastructures capables de retirer plusieurs millions de tonnes de CO₂ par année d'ici le milieu du siècle afin d'atteindre ses objectifs climatiques.

Les caractéristiques géologiques du territoire de Thetford Mines — notamment la présence de roches ultramafiques et de résidus miniers — offrent un potentiel exceptionnel pour accueillir ce type d'infrastructures.

Dans ce contexte, la Ville considère que la région pourrait devenir l'un des principaux pôles québécois de séquestration permanente du carbone.

3.4.3. Une contribution directe aux objectifs climatiques du Québec

La lutte contre les changements climatiques nécessite le déploiement rapide de solutions technologiques capables de réduire et de retirer les émissions de gaz à effet de serre.

Les technologies de captage et de séquestration du carbone constituent l'un des outils identifiés par plusieurs experts pour atteindre ces objectifs.

La Ville de Thetford Mines souhaite contribuer activement à cet effort collectif.

Le développement de projets structurants dans la région permettrait non seulement :

- de soutenir les objectifs climatiques du Québec;
- de développer une nouvelle filière industrielle;
- de créer des emplois spécialisés;
- de valoriser des sites miniers existants.

4. Contexte du projet de loi no 17

4.1. Position politique de la Ville

Dans ce contexte, la Ville de Thetford Mines souhaite affirmer clairement sa position.

La Ville :

- appuie le développement de la filière du captage et de la séquestration du carbone au Québec;
- considère que son territoire peut jouer un rôle stratégique dans cette transition;
- souhaite que ce développement se fasse dans une logique de partenariat avec les collectivités locales.

Pour réussir, cette filière devra s'appuyer sur trois principes :

1. une gouvernance territoriale concertée;
2. un partage équitable des retombées économiques;
3. un encadrement réglementaire clair et prévisible.

Le projet de loi n°17 constitue une première étape importante pour établir ce cadre.

Toutefois, la Ville de Thetford Mines estime que certaines dispositions devraient être bonifiées afin de reconnaître pleinement le rôle des territoires d'accueil dans le développement de cette nouvelle filière industrielle.

4.2. Aménagement du territoire et gouvernance locale

Le projet de loi n°17 confère au gouvernement plusieurs pouvoirs relatifs à la détermination des territoires admissibles à l'attribution de licences.

Toutefois, ces dispositions prévoient peu de mécanismes permettant une participation réelle des municipalités aux décisions ayant un impact direct sur leur territoire outre la possibilité de demander la levée partielle ou totale de la soustraction du périmètre d'urbanisation.

Les municipalités possèdent pourtant une expertise unique en matière :

- d'aménagement du territoire;
- de planification urbaine;
- de gestion des infrastructures;
- de cohabitation des usages.

Une approche concertée permettrait :

- de réduire les conflits d'usage;
- d'améliorer l'acceptabilité sociale;
- d'assurer une meilleure cohérence territoriale.

La Ville de Thetford Mines appuie donc les recommandations formulées par l'Union des municipalités du Québec visant à renforcer la consultation des municipalités et des MRC lors de la détermination des territoires admissibles aux licences.

Par ailleurs, dans une ville comme Thetford Mines, qui possède un territoire complexe marqué par la proximité de milieux résidentiels, industriels, d'anciennes zones minières, ainsi que par la cohabitation de nouveaux projets énergétiques émergents, il demeure essentiel que la municipalité conserve pleinement son autonomie réglementaire par l'établissement de zones tampons. Ces zones permettraient d'éviter d'éventuels conflits d'usages, d'assurer l'acceptabilité sociale des projets, de même qu'une cohérence d'aménagement du territoire.

La Ville de Thetford Mines appuie la recommandation de l'Union des municipalités du Québec de modifier l'article du projet de loi afin de prévoir explicitement l'obligation de respecter les zones tampons définies dans les règlements de zonage.

4.3. Processus d'attribution des licences

Le projet de loi prévoit que le gouvernement puisse attribuer des licences permettant la recherche ou l'exploitation de réservoirs souterrains.

Cependant, plusieurs dispositions pourraient être améliorées afin d'assurer une meilleure prévisibilité pour les collectivités locales.

La Ville de Thetford Mines considère notamment que :

- les municipalités devraient être consultées **avant l'émission des licences**, et non seulement informées après coup;
- des mécanismes devraient être prévus pour éviter la présence de licences inactives;
- les municipalités devraient être associées aux comités de suivi des projets.

Ces mesures permettraient d'assurer une meilleure intégration territoriale des projets et de renforcer la confiance des populations locales.

4.4. Retombées économiques territoriales

Par expérience nous pouvons affirmer que l'implantation de projets industriels majeurs entraîne des impacts directs sur les territoires d'accueil.

Ces impacts peuvent inclure :

- une augmentation de la circulation de véhicules lourds;
- une gestion des nuisances physiques et des irritants;
- une pression accrue sur les infrastructures municipales;
- une mobilisation importante du territoire;
- une gestion des communications, des plaintes, etc.;
- des responsabilités supplémentaires en matière de sécurité civile.

Dans plusieurs juridictions, ces impacts sont compensés par des mécanismes de partage des retombées économiques.

Le Québec possède déjà une référence reconnue dans ce domaine : le modèle de développement de la filière éolienne.

Ce modèle prévoit notamment le versement d'une contribution annuelle aux collectivités locales accueillant les installations.

La Ville de Thetford Mines estime que ce principe devrait être appliqué au développement des projets de séquestration du carbone.

Un mécanisme de contribution territoriale permettrait :

- de soutenir les municipalités hôtes;
- d'améliorer l'acceptabilité sociale;
- de favoriser un développement régional équilibré.

4.5. Gestion des risques et protection environnementale

Les activités de séquestration du carbone impliquent la réalisation de travaux techniques complexes, notamment le forage de puits profonds.

Bien que ces technologies présentent un potentiel important pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, elles doivent être encadrées par des mécanismes robustes de gestion des risques.

La Ville de Thetford Mines appuie notamment l'établissement :

- de garanties financières obligatoires pour la restauration des sites;
- de mécanismes de suivi environnemental à long terme;
- de plans de gestion des risques associés aux activités de stockage du carbone.

Ces mesures sont essentielles pour assurer la protection de l'environnement et la confiance des populations locales.

5. Recommandations

La Ville de Thetford Mines formule les recommandations suivantes :

1. Prévoir une consultation obligatoire des municipalités avant la détermination des territoires admissibles aux licences.
2. Renforcer le rôle des municipalités dans le processus d'attribution des licences.
3. Prévoir des mécanismes visant à éviter les licences inactives.
4. S'inspirer du modèle québécois de développement éolien afin de mettre en place un mécanisme de partage des retombées économiques locales.
5. Prévoir des mesures de compensation pour les impacts sur les infrastructures municipales.
6. Assurer la mise en place de garanties financières obligatoires pour la restauration des sites.
7. Renforcer les mécanismes de suivi environnemental et de gestion des risques.

6. Conclusion

La Ville de Thetford Mines reconnaît l'importance de développer des solutions innovantes afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir la transition énergétique du Québec.

Cependant, la réussite de cette transition reposera sur l'adhésion des collectivités qui accueilleront ces projets.

Pour cette raison, la Ville estime que le projet de loi n°17 devrait être bonifié afin :

- de reconnaître pleinement le rôle des municipalités;
- d'assurer un partage équitable des retombées économiques;
- de favoriser une gouvernance territoriale concertée.

Thetford Mines voit dans la filière du stockage du carbone une occasion de contribuer activement à la transition énergétique du Québec.

Mais cette transition doit être à la fois **climatique, économique et territoriale**.